

POURSUITE D'ÉTUDE

La licence « arts du spectacle » permet d'entreprendre :

- des formations de Master dans les domaines des arts vivants (notamment le master Arts de l'Université Côte d'Azur), de l'enseignement (MEEF), des métiers de la culture (médiation, ingénierie, administration). La poursuite en Master permet de s'orienter vers les métiers de la recherche par l'acquisition d'outils spécifiques.
- des Diplômes Universitaires (en art-thérapie, en enseignement...).

DÉBOUCHÉS

La licence « arts du spectacle » peut déboucher sur les métiers :

- du spectacle et de la culture
- de l'enseignement, de la formation et de l'événementiel
- de la création et de la scène
- de la médiation artistique, sociale et culturelle.

L'accès à ces différentes carrières se fait soit directement, soit après un diplôme de master ou une école professionnelle. Certains de ces métiers nécessitent des stages favorisant l'insertion ou une série d'expériences professionnelles acquises sur le terrain.

DIPLÔME PORTÉ PAR



Adresse

Université Côte d'Azur : Campus Carlone
98 Boulevard Edouard Herriot, 06200 Nice



Contacts :

Emanuele DE LUCA

 Emanuele.DE-LUCA@univ-cotedazur.fr

 univ-cotedazur.fr



UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR 

Licence ARTS DU SPECTACLE

univ-cotedazur.com

Licence ARTS DU SPECTACLE

MODALITÉS D'ADMISSION

La licence « Arts du spectacle » ne nécessite pas de pré-requis particuliers. Cependant, une pratique artistique antérieure est souhaitable.

Les + de la formation

Articulation entre
théorie(s) et pratique(s)
Accent porté sur l'expérimentation
et les processus de création
Focale sur les enjeux artistiques,
culturels et sociaux des pratiques
artistiques et du spectacle vivant
Partenariats avec les écoles d'art
de l'Université Côte d'Azur et du
réseau national et international

QU'EST CE QU'UN PORTAIL DE LICENCE ?

Université Côte d'Azur vous offre la possibilité de construire et de personnaliser votre parcours universitaire. Nos licences sont organisées sous forme de « portails ».

Chaque portail regroupe plusieurs disciplines qui partagent un socle commun de compétences composé des enseignements disciplinaires et transversaux.

En première année, vous explorez et affinez votre projet professionnel.

En deuxième ou en troisième année de Licence, vous choisissez votre discipline ou votre domaine spécifique.

ORGANISATION

- L'organisation des cours se fait en semestres. Pour obtenir la licence, les étudiants doivent capitaliser 6 semestres.
- Les semestres 1 à 4 (L1 et L2) offrent des enseignements transversaux au sein des portails LLAC et SHS, un enseignement commun en « arts du spectacle » et des enseignements spécifiques disciplinaires en danse ou en théâtre.
- Les semestres 4 et 5 (L3) proposent deux parcours spécialisés : études en danse et études théâtrales.
- Les deux parcours offrent aux étudiants une spécialisation propre à chacun de ces deux domaines d'étude, la danse et le théâtre, en accord avec les attentes spécifiques de chaque milieu professionnel et de chaque orientation disciplinaire.

COMPÉTENCES

- Cette licence permet de développer des compétences théoriques et méthodologiques, liées à la formation générale du diplôme de licence, ainsi que des compétences spécifiques propres aux études en arts du spectacle et spécialisées en études en danse et théâtrales.
- Elle mobilise une culture artistique et des méthodes d'analyse spécifiques, qui permettent à l'étudiant de développer une réflexion théorique et critique sur les pratiques et les œuvres.
- Des expériences pratiques et de création enrichissent le socle théorique, qui repose sur des connaissances historiques, anthropologiques et esthétiques en danse, en théâtre et dans les autres arts.